



AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

www.rebenacq.com

Cérémonie du 11 novembre

Le Conseil municipal invite toute la population pour la célébration du 11 novembre à 11 h 30 devant le Monument aux Morts. Ce rassemblement est un moment important pour rendre hommage à nos aînés et assurer la solidarité entre générations.

Les participants seront invités à un apéritif à la mairie offert par la Municipalité.

Ceux qui souhaitent se joindre au repas des Anciens Combattants doivent s'inscrire avant le 6 novembre auprès de :

- Georges Capdevielle : 05 59 05 50 47
- Pierre Préchacq : 05 59 68 52 31.

VIE COLLECTIVE

Urbanisme

Nous constatons des modifications sur l'habitat existant (peintures, menuiseries, etc...) qui sont réalisées sans autorisation préalable.

Remplacer une fenêtre ou une porte, faire un ravalement de façade, rénover la toiture... : ces travaux de modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doivent au préalable faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de votre mairie.

Par contre si les teintes ou les matériaux sont exactement identiques à ceux d'origine, aucune demande n'est nécessaire.

Objets trouvés

Un livre et deux porte-monnaies ont été trouvés. S'adresser au secrétariat de mairie.

Orange : Les personnes ayant des problèmes de connection Orange (internet ou téléphone) sont invitées à les signaler à la mairie (avec leur nom et les heures ou jours d'interruption du service). La Commune adressera une réclamation groupée à cette société.

NOVEMBRE 2013

Columbarium

Compte-tenu de l'évolution des rites funéraires et notamment de la pratique plus fréquente de la crémation, le Conseil municipal a fait réaliser un columbarium au cimetière de Rébenacq. Il comporte 12 cases, chacune peut accueillir 4 urnes ; un jardin du souvenir est également mis en place.

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de mairie.

Foyer rural

Exposition de peinture

Le groupe peinture du Foyer rural vous invite à son exposition annuelle :

le samedi 16 et le dimanche 17 novembre

à la salle de la mairie de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

Nous vous invitons à partager le verre de l'amitié et le buffet, à partir de 17 h 30 le samedi. Venez encourager les artistes en herbe. A bientôt !

Pour le groupe peinture, Nicole Andrieu



Un sympathique moment : le vernissage en novembre 2012

Bibliothèque

La prochaine permanence aura lieu

le vendredi 8 novembre de 15 h à 17 h.

Vous serez reçus par Marie-Christine et Denise.

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver la liste des livres disponibles sur le site ⇒ www.rebenacq.com à la rubrique : Associations/ Le Foyer / Bibliothèque.

Voici les dates des prochaines permanences :

6 décembre, 3 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 9 mai, 6 juin.

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a élu son nouveau bureau. Il est composé de Julien Chaumette (président), Guillaume Trève (vice-président), Céline Laclotte (trésorière), Marianne Dupré (vice-trésorière), Pauline Minvielle (secrétaire), Flavien Bournet (vice-secrétaire).

Au nom du Conseil, nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau bureau.

Visite du village le dimanche 24 novembre

Une visite accompagnée de Rébénacq vous est proposée. Elle permettra de découvrir l'origine et l'histoire de notre village, fondé il y a 666 ans ! Des explications seront apportées pour mieux comprendre nos maisons ; des anecdotes ou tranches de vie plus récentes rythmeront cette visite. Bref, nous vous proposons de passer un moment sympathique pour mieux connaître notre environnement quotidien. La maquette animée de l'ancienne papeterie, avec bande son, conclura cette visite exceptionnelle.

Après la visite, un apéritif sera offert aux participants par la municipalité.

Le point de départ sera sur le parvis de l'église (près du monument aux morts),
le dimanche 24 novembre à 16 h, durée environ 2 h.

La visite sera animée par J.-P. Valois et par le maire A. Sanz.



Cette visite est organisée dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Béarnaises. Un tel label est décerné par le Ministère de la Culture aux collectivités qui s'engagent à un effort de promotion de leur patrimoine, en proposant des animations intéressantes et une mise en réseau de leurs actions. Le but est de sensibiliser la population et notamment les jeunes aux patrimoines (bâtiments, mais aussi traditions orales ou musicales...) ainsi que de proposer un tourisme de qualité. L'extension du Pays d'Art et d'Histoire d'Oloron aux vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, au total 7 cantons regroupant 42 000 habitants, a été accordée début 2012. La visite proposée fait partie du programme d'animations qui se met en place.



*Pourquoi la route de Nay est-elle si droite qu'il faut aujourd'hui y prévoir des ralentisseurs ?
(Photo M. Bousquet)*

Banque alimentaire les 29-30 novembre

Dans le cadre des journées nationales de novembre, la Banque Alimentaire Béarn et Soule et ses associations partenaires vous proposent d'apporter des denrées.

A Rébénacq, vous pourrez déposer vos colis alimentaires chez les commerçants ou à la salle de la mairie les **vendredi 29 (9 h - 17 h)** et **samedi 30 novembre (9 h - 12 h)**.

A noter pour décembre :

Téléthon : Pour le téléthon 2013, une marche à pied est organisée autour du village par l'équipe des marcheuses du Foyer Rural, le **samedi après-midi 7 décembre**. Des informations complémentaires seront apportées dans Amassa de décembre.

Marché de Noël salle Palisses : il aura lieu le **dimanche 8 décembre**. Nous recherchons des créateurs mais aussi des artisans de produits alimentaires ou gourmandises.

Avis d'imposition via internet

La Direction Générale des Finances Publiques vient de créer un nouveau document intitulé « justificatif d'impôt sur le revenu » pour les contribuables qui ont choisi de ne plus recevoir d'exemplaire papier de leur avis d'imposition. Ce document est accessible en ligne par les contribuables et par les organismes tiers qui en ont besoin, il a la même valeur qu'un avis d'impôt sur le revenu, il ne sera plus utile de fournir une copie de ce dernier document.

L'accès en ligne ne nécessite pas d'habilitation mais exige la communication par l'utilisateur de son numéro fiscal et de la référence de l'avis d'imposition électronique.

L'accès au service depuis le site impots.gouv.fr / Professionnels / Accès spécialisés / banques ou ministères ou bien depuis le site collectivites.locales.gouv.fr.